

Hautes-Alpes Quinze ans après, la charte du parc du Queyras soumise à une révision

Tous les quinze ans, la charte du Parc naturel régional du Queyras doit être renouvelée. C'est le Premier ministre, au final, qui signera le décret de classement, en 2025. L'heure est à la concertation avec les habitants.

Se projeter en 2040. Réfléchir aux 15 prochaines années. Anticiper. Que sera le Queyras, dans plus de 15 ans ? À quoi le territoire ressemblera-t-il ? Quel enneigement, quelles problématiques les habitants devront-ils affronter ?

Le travail du renouvellement de la charte s'étale sur quatre ans. Il engage les communes, la communauté de communes, la Région et l'État. La charte court jusqu'en 2025. « La période de validation passe par plusieurs phases, notamment un diagnostic et des concertations auprès des habitants », décrit le président du Parc naturel régional du Queyras (PNRQ), Christian Blanc. « Ma première volonté (il a été élu en septembre 2020, NDLR) a été que le parc renoue le dialogue avec les habitants. » Cette phase de concertation a impliqué plusieurs réunions publiques, peu fréquentées. « Les gens ont peur de renouveler le contact, on le ressent sur les autres manifestations aussi. » L'autre raison, « peut-être un désintéressement », évoque le président.

Cette révision de charte est une obligation imposée par l'État. « Ce qu'il ressort des réunions publiques, c'est notamment une demande pour limiter la perte démographique, en créant des logements. C'est du ressort des communes mais cela peut être initié par un chargé de mission du parc », explique Christian Blanc, également maire d'Arvieux. « Les autres thèmes les plus débattus sont la mobilité et la culture », détaille le

président du parc.

« Le parc n'a pas vocation à interdire quoi que ce soit »

Les missions du PNRQ, qui est un syndicat mixte, se divisent en cinq thématiques : préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels ; favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie ; aménager le territoire ; informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs ; conduire des actions expérimentales ou innovantes. « Le rôle de la charte est de travailler autour de ces cinq thèmes. Il y a surtout des continuités de dossiers, comme la gestion des alpages, éviter le surpâturage et la pression importante des troupeaux qui peuvent détériorer certaines zones, le réchauffement climatique avec des alpages qui se dessèchent plus facilement. » Selon lui, 50 000 moutons pâturent sur les 40 alpages du territoire. Un exemple des actions menées par le parc : l'embauche de maraudeurs, l'été, afin d'informer le public, le sensibiliser à la présence des troupeaux, aux problèmes de fréquentation, avec, peut-être, un renforcement de ce dispositif avec la mise en place d'une brigade de médiation dédiée notamment aux chiens de protection.

La nouvelle charte sera rédigée par les agents du parc et validée par les services de l'État. Le président évoque « une rédaction moins complexe, plus à portée de lecture, et plus facile à mettre en œuvre » que la précédente. « Le rôle du parc est de donner un avis. » Par exemple, il s'est positionné dans le cadre des projets du stade de biathlon à Ceillac, ou encore du télésiège La Brune à Abriès. « Le parc est sollicité pour donner son avis sur les atteintes potentielles à l'environnement. Pour le biathlon, nous avons été sollicités par rapport à l'intégration du projet dans l'environnement, pour aider à trouver des solutions. Le parc n'a pas vocation à interdire quoi que ce soit, mais il donne un avis, qui n'est pas bloquant. Les avis sont souvent liés à l'environnement, c'est presque le cœur de métier. La charte sert à cadrer les réalisations, elle a un rôle d'orientation, de médiation. Mais il n'y a pas forcément de contrainte. » Par exemple, la dernière charte avait conseillé de limiter la multiplication

des canons à neige. « C'était il y a 15 ans, et les stations ont quand même été pourvues. »

Une boîte à idées a été mise en place dans les différentes mairies. « Inventons notre vie de demain ». « Que voulez-vous pour votre territoire dans les 20 prochaines années ? » C'est à cette question que les habitants ont été invités à répondre également lors d'une série de réunions publiques organisées dans les différents villages. Le 9 décembre, à Molines-en-Queyras, pour ce douzième rendez-vous, sept personnes sont venues apporter leurs idées. Yolande Diter, chargée de mission renouvellement de la charte, pour le Parc naturel régional du Queyras (PNRQ), Valérie Rivat, directrice du PNRQ et Christian Blanc, le président, sont présents. Plusieurs sujets sont évoqués par le public : faire venir des personnes sur le territoire, maintenir les services et les faire perdurer. La question du foncier est également soulevée (les disponibilités, les prix, le manque de locatif, les maisons vides), tout comme la fermeture des classes, le tourisme, « le problème insoluble de l'intersaison », la problématique de la « forte fréquentation » sur certains sites. « Il ne faut pas que ce soit une mono-économie, il faut garder un équilibre », précise une habitante de Molines depuis onze ans. « Il faut sécuriser le réseau internet aussi, développer les activités tertiaires », ajoute un autre riverain. Le loisir, la culture sont également abordés. « Nous travaillons sur un projet de territoire qui concerne tous les acteurs. Même si tous les sujets abordés ne font pas partie de nos compétences, nous ferons remonter les informations », explique Yolande Diter. La mobilité, la fréquence des navettes, les énergies renouvelables font aussi partie des problématiques évoquées par les habitants du Queyras. « Nous pouvons expérimenter des aires de covoiturage, de l'auto-stop partagé. Il y a déjà eu un diagnostic, mais qui n'a pas été suivi d'actions. C'est une réflexion à long terme, on ne peut pas tout révolutionner en une année », estime le PNRQ.